



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT FERMETURE DEFINITIVE DU PARC NORDIQUE POUR LA SAISON
2022/2023** **ARD2023-013**

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24, L2211-1, L2212-1 et suivants,

Vu le courrier du responsable du Parc nordique demandant suite à un manque d'enneigement, la fermeture anticipée et définitive du domaine nordique à compter du 14 mars 2023

ARRETE

Article 1 :

Le domaine nordique est fermé au public définitivement à compter du 14 mars 2023.

Article 2 :

Les pistes du Parc nordique sont soumises à la réglementation fixée par arrêté municipal du 5 janvier 2009 définissant notamment les modalités d'ouverture ou de fermeture des pistes ainsi que l'organisation de la sécurité sur ces pistes.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Société ALPINUM EVENTS,
- Monsieur le Chef du service des pistes du Parc nordique,
- Les services de l'EPIC Les Contamines-Tourisme.

Et sera affichée en Mairie ainsi qu'au panneau d'information du domaine nordique.

Fait aux Contamines-Montjoie,
Le 14 mars 2023.

Le Maire,
François BARBIER

Affiché le